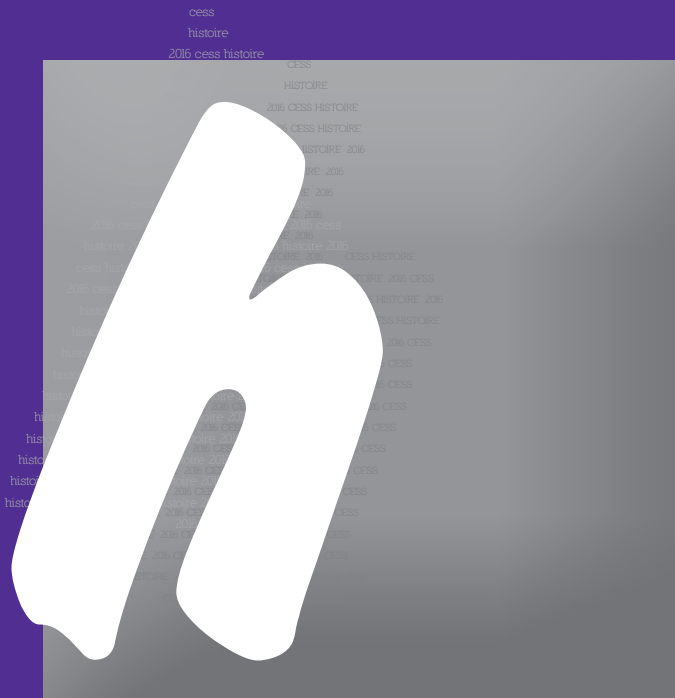


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2016

HISTOIRE

QUESTIONNAIRE | VENDREDI 17 JUIN



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

À la veille du 9 novembre 1989, personne en Allemagne ou dans le monde n'imaginait que quelques heures plus tard, le Mur de Berlin s'ouvrirait. Plus de 25 ans après les faits, historiens et politologues spécialistes de la guerre froide s'accordent pour dire que l'évènement en lui-même n'avait pas été planifié et qu'il était imprévisible.

En se replongeant dans les quelques années qui précèdent, on s'aperçoit aujourd'hui que la chute du Mur de Berlin peut s'expliquer par la conjugaison de multiples facteurs. Tu t'intéresses aux causes de cet évènement majeur du XX^e siècle et tu te poses la question suivante :

Au cours des années 80, parmi les éléments qui expliquent la chute du Mur de Berlin, quels sont ceux qui sont internes à l'Allemagne de l'Est, quels sont ceux qui lui sont externes ?

Sans prétendre faire la vérité sur des évènements qui divisent encore les spécialistes, sou mets le dossier documentaire ci-joint à la critique.

1. **DÉTERMINE** et **JUSTIFIE** la pertinence ou la non pertinence des documents 1, 5, 7 et 9.
2. Pour les documents 2, 3, 4, 6, 8 et 10, **ÉNONCE** et **JUSTIFIE** les raisons de s'y fier et/ou de s'en méfier.

Tant pour la pertinence que pour la fiabilité, justifie clairement tes réponses à l'aide :

- des éléments précis tirés du dossier documentaire,
- des liens éventuels entre les documents,
- de tes connaissances.

Critères d'évaluation

1. Analyse de la documentation : pertinence	30 points
2. Critique de la documentation : fiabilité	45 points
3. Profondeur : mobilisation des contenus des documents ; liens entre les contenus de plusieurs documents et/ou entre les contenus des documents et tes connaissances	20 points
4. Langue et soin	5 points
TOTAL	100 points

Document 1 : Article de Jacques JULLIARD

Pertinence : OUI | NON

Justification(s) :

Document 5 : Photographie prise sur l'Alexanderplatz à Berlin-Est

Pertinence : OUI | NON

Justification(s) :

Document 7 : Caricature de Nicolas VADOT

Pertinence : OUI | NON

Justification(s) :

Document 9 : Extrait d'un télégramme diplomatique

Pertinence : OUI | NON

Justification(s) :

ATTENTION ! Pour chaque document, plusieurs raisons de se fier et plusieurs raisons de se méfier sont généralement possibles.

Document 2 : Article de Bénédicte de PERETTI

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

Document 3 : Caricature de Walter HANEL

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

Document 6 : Article de Anne KURIAN

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

Document 8 : Article de Tanja NIEMEIER

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

Raisons de s'y fier
(justifications)

Raisons de s'en méfier
(justifications)

**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Impression : IPM - ipm@ipmprinting.com
Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be
Juin 2016

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcfwb.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution